

Le secret

Paul Valéry disait : « Les hommes se distinguent par ce qu'ils montrent et se ressemblent par ce qu'ils cachent ».

Le secret fait partie de nos environnements quels qu'ils soient, mais aussi des vies de chacun de nous. Il est même déterminant dans la constitution de notre personnalité.

Définition du secret : Qui n'est connu que d'un nombre limité de personnes ; qui est ou doit être caché aux autres, au public.

Aujourd'hui, je vous propose donc une exploration du secret... en toute transparence.

I. Introduction sur la problématique du secret (Hervé Pierre, éditorialiste d'Inflexions)

Avant d'aborder différents domaines spécifiques dans lesquels le secret prend une dimension singulière et forte, examinons les paradoxes du secret tels que les présentent H. Pierre.

Premier paradoxe : le secret est toujours provisoire, en danger d'être percé.

Conflit du "secret", le tiroir, et du secrétaire. Les coffres sont faits pour être percés et un lieu secret est toujours accessible.

De nos jours, la dématérialisation des données aurait pu faire penser que le secret pouvait échapper aux risques que lui fait peser son contenant matériel, mais le constat est tout autre. Autant la question cruciale du lieu de stockage des données sensibles (serveurs à l'étranger par exemple) que le développement des capacités offensives en cyber tend à modérer l'enthousiasme pour le tout dématérialisé (usage des données santé).

Second paradoxe : le secret n'a qu'une valeur relative au contexte.

Exemple du secret de famille au fil des générations. Ecoutes des communications allemandes par le S/L Delavie pendant la bataille de Verdun (avantage uniquement si le renseignement est exploité).

Troisième paradoxe : plus un secret est protégé, plus l'envie de s'en emparer est importante.

Dans la psychologie du secret, ce qui est confidentiel suscite la convoitise. Mais à noter aussi combien le secret peut être lourd à porter.

A titre individuel, la gestion d'un secret demande un effort permanent, ne serait-ce que pour contrôler ce qui peut ou pas être dit.

A titre collectif, la problématique de la classification de l'information : "sur-classification" versus "sous-classification".

Quatrième paradoxe : le secret protège la liberté et pourtant c'est la transparence qui apparaît comme le symbole de la démocratie.

L'individu qui exige toujours plus de transparence est aussi celui qui estime désormais que la liberté n'a pas de prix, et qu'à ce titre, ce qui le concerne ne concerne que lui et personne d'autre.

Cinquième paradoxe : le secret est à la fois facteur d'efficacité et reste opposé à l'action politique qui repose sur la communication.

Exemple : la dissuasion. Dissuader l'autre, c'est avant tout lui faire croire qu'il a tout à perdre s'il ne renonce pas. Le secret n'a de valeur que si son existence est connue.

C'est d'ailleurs dans le rapport entre confidentialité et communication que la diplomatie tire sa puissance.

Sixième paradoxe : moins il y a de secret, plus tout est public, moins les informations importantes sont déchiffrables, plus elles sont secrètes.

Sans doute qu'aujourd'hui, une des façons de protéger une information très sensible consiste à la perdre ou la dissimuler dans la masse. James Bond ne s'y retrouve pas !

Protéger un secret au XXI^e siècle revient peut-être finalement à ne pas trop chercher à le protéger.

II. Le secret sous différentes approches

21. Le poids du secret (Cyril Rival, psychologue spécialisé en psychologie comportementale et cognitive)

IM : Il est dans la nature humaine de posséder des secrets et de vouloir accéder à ceux d'autrui. L'expression du fait qu'il possède un secret procure à son détenteur une dignité particulière, elle le met au-dessus des ignorants et des curieux, elle le valorise comme étant celui qui a été digne de recevoir une confiance ou de détenir des informations confidentielles. L'intelligence relationnelle est d'être capable d'arbitrer entre nos secrets positifs, qui nous aident, et ceux qui sont des poisons lents qu'il faut à un moment libérer. Au risque que la douleur psychique s'installe.

"Qu'est-ce qu'un homme ? Un misérable petit tas de secrets", écrit André Malraux dans ses *Antimémoires*. Nous protégeons tous en effet au minimum un secret. Or cette activité psychique ne demande pas à tous les mêmes efforts. La dissimulation est plus aisée pour certains que pour d'autres. Nous ne sommes pas égaux dans notre capacité à cloisonner, à tenir un rôle.

De fait, garder un secret demande un gros effort mental. Il faut être capable de prêter attention à ce que nos interlocuteurs savent déjà et à ce qu'ils ignorent.

Ne pas dévoiler son secret est déjà un vrai défi, mais garder le secret sur le fait que l'on en détient un est plus compliqué encore. Cela demande au détenteur du secret de renoncer à la satisfaction non pas de le partager, mais faire savoir qu'il le possède, qu'il n'est pas quelqu'un d'anodin. Or cette délectation interdite est paradoxalement indissociable de la possession du secret, elle en est même la conséquence.

Attardons-nous maintenant sur la notion de secrets personnels. Selon l'étude "L'Expérience du secret¹", qui se penche sur le processus mental consistant à dissimuler des informations, un individu possède environ 5 secrets qu'il ne divulguera pas. Considérés par leur détenteur comme étant particulièrement inviolables, ils sont à l'origine de son mal être.

A ce stade, il convient de faire une distinction entre avoir un secret et garder un secret. Une forme d'anxiété est générée par toutes les fois où le secret entre dans notre tête et interfère avec nos pensées quotidiennes. C'est le stress de se cacher. Mais c'est surtout lorsque le secret en question met en défaut nos qualités d'authenticité, d'honnêteté et de sincérité qu'il peut avoir de réelles conséquences psychiques. Parce que ce secret est généralement négatif et que penser à des choses négatives nous perturbe.

Garder un secret n'est pas dangereux en soi, mais selon sa nature, des émotions comme la honte ou la culpabilité peuvent lui être associées. (cas d'un secret gênant confié par un ami)

Pour conclure ce chapitre, le secret impose un effort de cloisonnement qui prend de la place dans notre esprit. Quand un individu s'entretient avec une autre sachant qu'il doit impérativement garder pour lui certaines choses, ses pensées sont contaminées par ces informations qu'il convient de maintenir à l'écart. Plus on s'efforce de ne pas penser à quelque chose, plus celle-ci nous obsède.

¹ The Experience of Secrecy, Journal of Personality and Social Psychology – Michael Slepian, 2017

22. Secret médical (Didier Sicard, ex-chef du service de médecine interne à Cochin et Pdt du Comité consultatif national d'éthique)

IM : Le fondement du secret médical est éthique plus que déontologique. Il est celui d'une protection liée à la vulnérabilité que constitue le malade face à l'ordre policier, médical voire moral. Il relève du respect de la personne soignée. De plus en plus fragilisé aujourd'hui, il est une valeur à restaurer.

Peu de concepts sont aussi idéalisés que le secret médical. Depuis Hippocrate, il est considéré comme un élément fondamental de la relation entre le malade et le médecin.

C'est le XIX^e siècle qui fera du secret médical une garantie de confiance entre le malade et son médecin, en particulier pour les maladies vénériennes car la syphilis était en pleine expansion.

Face à l'épidémie du SIDA, le secret médical a parfois été rompu, ce qui a été justifié par un risque hypothétique de transmission.

Plus récemment, la pandémie du Covid a ravivé les inquiétudes liées au risque de contamination. Le sujet dépisté a perdu son secret médical puisque, en tant que transmetteur potentiel, on l'a obligé à dévoiler l'identité des personnes avec lesquelles il a été en contact, les "cas contact", et à prévenir son employeur. Et s'il refuse, il sera jugé comme "mauvais citoyen".

Les dérogations, obligatoires ou facultatives, au secret médical

La déclaration des maladies contagieuses, des certificats médicaux de maladie professionnelle, des hospitalisations d'office pour raison psychiatrique, la lutte contre dopage sportif, la requête des médecins lors d'une garde à vue, l'accès total des dossiers médicaux à l'Inspection générale de la Santé.

Facultatif le signalement des sévices infligés aux mineurs de moins de 15 ans, des femmes victimes de violences conjugales... Sans oublier les assurances qui essaient à chaque occasion de vérifier l'adéquation de la maladie ou de la mort de l'assuré avec ses déclarations antérieures.

Il faut compter aussi avec les ruptures banales du secret médical, quotidiennes au nom de la transparence ou du principe de précaution largement dévoyé. Cela vient parfois de l'insouciance hospitalière : noms de patients laissés à la vue des visiteurs sur les dossiers qui transitent en salle d'attente, appel d'un nom dans une consultation... Comment, par exemple, respecter le secret médical dans une consultation réservée à une seule maladie ?

La société est donc enfermée dans un paradoxe : l'exigence de la transparence et le maintien simultané de la confidentialité. Paradoxe particulièrement aigu dans le cas de la contamination par VIH : la personne qui tait son infection à son partenaire porte une lourde responsabilité morale, voire pénale. Le ou la partenaire contaminé n'avait qu'à se protéger, diront certains... Facile et désinvolte !

La mort même ne délivre pas de l'obligation du secret médical. Un malade peut demander que le nom de sa maladie ne soit pas dévoilé après son décès. Seul le juge est habilité à autoriser le médecin à lever le secret (reproche d'erreur de diagnostic, de soins erronés...).

Secret médical et données de santé

Nos données de santé ont une valeur informative considérable sur notre mode de vie et celles-ci sont collectées et hébergées par l'Assurance maladie qui les considère comme sa propriété. Pour des raisons de confidentialité, elle a du mal à les mettre à disposition des chercheurs qui en ont besoin pour élaborer des stratégies thérapeutiques. Ces réticences sont non fondées car les données peuvent très bien être rendues anonymes. Ce cadenassage est très pénalisant car il place la France dans le peloton de queue des pays développés en terme de recherche alors qu'elle devrait être la première en raison de l'universalité de l'accès à l'Assurance maladie, unique au monde.

Le paradoxe de cette réticence à l'égard des banques de données publiques est que, dans le même temps, nous donnons sans précaution nos données personnelles intimes, y compris médicales, aux réseaux sociaux qui les emmagasinent dans des clouds, plus orientés vers des utilisations commerciales que scientifiques. Le numérique fait peur là où il serait d'un usage utile, mais n'effraie pas là où il est

dangereux. Par exemple, confier les données du Health Data Hub² à Microsoft, qui n'a pas signé le protocole de confidentialité des données européennes, témoigne d'une grande imprudence.

23. Secret d'église (Pascal Nègre, prêtre, normalien, Dr en théologie, curé de la paroisse St Ambroise)

IM : Souvent associée au secret, l'Eglise est pourtant depuis l'origine au service de la révélation d'un mystère destiné à être dévoilé : elle annonce une Bonne Nouvelle destinée à tous. Le secret de la confession, quant à lui, constitue pour l'église un sanctuaire : le domaine inviolable où la confiance des hommes peut se livrer à Dieu.

Le secret dévoilé : l'Eglise et la révélation

Les secrets de l'Eglise sont un sujet d'intérêt et de curiosité qui revient régulièrement à la une des kiosques et qui nourrit toujours l'imaginaire social. Et le fait que le Pape ait renommé les "Archives secrètes du Vatican" en "Archives apostoliques", en 2019, ne change sûrement rien au phénomène. Pourtant, il avait pris cette décision pour tenir compte des évolutions de langage ; le terme "secretum" signifiait initialement "privé", mais aujourd'hui le mot "secret" a plutôt pris le sens, sens préjudiciable, de "caché".

Or, l'Eglise porte en son essence même, dès l'origine, la charge d'annoncer, de dévoiler, de révéler.

"Rien n'est voilé qui ne sera révélé, rien de caché qui ne sera connu. (...) ce que vous aurez dit à l'oreille dans les pièces les plus retirées sera proclamé sur les toits ; c'est ce que dit Jésus à ses disciples en les invitant à parler ouvertement (Evangile de Saint Luc).

Saint Paul dit aussi, dans son épître aux Romains, "Jésus Christ est la révélation d'un mystère gardé depuis toujours dans le silence.

Le secret habité : lieu de la rencontre et de la vérité

D'où vient donc que l'Eglise soit toujours associée à l'idée d'un puissant mystère ? A cet égard, la notion de mystère "mysterion" en grec, s'est traduite en latin par "sacramentum", sacrement. Et les sacrements sont des formes d'accès ouvert à Dieu et non cachées.

Et puis, ce qui est caché n'est pas nécessairement mauvais. Cela permet parfois de préserver autrui par délicatesse, par amour. Cela est vrai dans nos histoires comme dans l'Histoire Sainte. Qui connaît le combat spirituel intime d'Abraham lorsque Dieu lui demande de sacrifier son fils ? Qui a assisté à la rencontre décisive de Moïse, au buisson ardent, où il reçoit sa vocation ? Qui était là lors de l'annonce à Marie, dans le secret de sa maison ? Personne n'a assisté non plus à la résurrection du Christ, au cœur de la nuit...

Vous avez remarqué que, dans la foi chrétienne comme dans foi juive, le Dieu qui se révèle dans sa vérité le fait toujours de manière intime et personnelle, en se manifestant à chaque intelligence, à chaque personne, en parfaite liberté. Jamais globalement, à des foules ou à grand renfort de publicité.

St Mathieu dit dans son évangile : "Quand vous priez, ne soyez pas comme les hypocrites. Ils aiment à se tenir debout dans les synagogues et aux carrefours pour bien se montrer aux hommes quand ils prient... Mais, toi, quand tu pries, retire-toi dans ta pièce la plus retirée, ferme la porte, et prie ton Père qui est présent dans le secret ; ton Père qui voit dans le secret te le rendra."

Vu sous cet angle, on voit bien que pour l'Eglise et pour ses pasteurs, le secret n'est pas le lieu d'une privation ou d'une dissimulation, mais avant tout le lieu d'une rencontre avec Dieu dans une démarche intime. C'est l'inviolable secret des cœurs.

² La Plateforme des données de santé (PDS), infrastructure officiellement créée le 30 novembre 2019, est destinée à faciliter le partage des données de santé issues de sources très variées afin de favoriser la recherche.

Le secret préservé : l'inviolable confiance

Pour servir la vérité tout en préservant l'inviolable, la confiance est le maître mot. Cela nous amène à la confession et au secret de la confession. La confiance n'est possible que dans la confiance, et le secret confié dans la confiance n'est pas un contrat occasionnel, mais un dépôt précieux qui se fonde sur une dimension d'absolu.

Pour être franc, sans cette nécessité de confiance, personne n'oserait se confier à son confesseur, mais aussi à son médecin ou à son avocat et la parole ne serait plus possible. C'est d'ailleurs pourquoi le code pénal lui-même punit le manquement au secret professionnel.

Mais ça n'est pas si simple. Vous allez m'opposer le secret de la confession en cas de révélation d'actes odieux. Il arrive en effet que des injustices soient passées sous silence alors qu'elles devraient être révélées. L'Eglise a connu récemment plusieurs scandales qui ont fait subir à des innocents de graves dommages en raison d'un secret injustement conservé. A cet égard, le législateur, au vu du bien commun et pour préférer l'innocent au coupable, garantit la levée de certains secrets professionnels.

Taire la vérité à qui n'est pas en droit de la connaître et lever le secret pour préserver l'innocent : la prudence et le discernement doivent être de règle.

Quoi qu'il en soit, il faut bien comprendre que le prêtre n'est pas dépositaire de la confession car celle-ci est un bien qui ne lui appartient pas et dans lequel l'inviolable relation de chaque homme à Dieu est engagée. C'est pourquoi rien ne pourra contraindre un prêtre à trahir une confession. Les confidences que le prêtre entend ne lui appartiennent en rien puisque, par sa propre médiation, l'aveu est en réalité adressé à Dieu. D'où le caractère absolu du secret à l'égard des hommes.

24. Secret et Justice (Me Soulez-Larivière, avocat pénaliste décédé le 22 sept 2022. AZF, Furiani, Mont St Odile) p99

IM : La confusion actuelle, entre la transparence (supposée vertueuse) et le secret, a des conséquences toxiques dans le fonctionnement de la justice où le secret professionnel est de moins en moins accepté.

En matière de justice, il existe une ambiguïté : le secret et la publicité sont indissociables.

En effet, la justice se rend "portes ouvertes" : on ne condamne pas en secret et l'audience est ouverte pour permettre au citoyen de "voir ce qui se passe". C'est même une garantie contre l'arbitraire.

En revanche, la préparation d'une affaire pénale est forcément secrète, ou devrait l'être. Vous avez compris que là, ça coince fort !

Le secret reste indispensable pour éviter d'asperger de boue des gens sur lesquels ne pèsent que des soupçons et pas forcément des preuves (D. Baudis, injustement accusé de proxénétisme, viol & meurtre).

Le secret est également indispensable techniquement pour découvrir des infractions et des preuves ; une enquête ne peut se faire sous les projecteurs.

Secret de l'instruction : on s'assoie dessus de plus en plus. On a déjà tous noté qu'il arrive que des magistrats le violent. Notamment certains juges d'instruction sont tentés de violer le secret afin que, sous la pression de l'opinion publique, le parquet finisse par élargir les poursuites.

Quant aux journalistes, ils ne sont certes pas tenus au secret, mais ils ne font rien de moins que du recel de violation du secret de l'instruction. Il y a incompatibilité totale entre le temps médiatique et le temps judiciaire.

Le secret professionnel de l'avocat

Le secret professionnel est un élément capital de la défense. Il est intrinsèque à la fonction d'avocat. Le secret professionnel n'est pas fait pour protéger l'avocat ou son client, mais la justice.

L'exercice même de la défense légitime la décision de condamnation ou la décision d'acquittement. C'est bien pourquoi il faut que soit maintenu secret l'échange de paroles entre l'avocat et son client. Aucune défense n'est possible si l'avocat ne peut se concerter librement avec l'accusé pour établir une stratégie. Il faut bien comprendre que certains magistrats ressentent encore le secret professionnel de l'avocat comme une atteinte à leur souveraineté.

En fait, le droit français de la preuve est relativement peu structuré si bien que la souveraineté des juges pour rechercher la preuve connaît peu de limites.

Il est vrai que le secret professionnel de l'avocat heurte aussi l'idéal de transparence auquel la société tout entière adhère de plus en plus fortement.

25. En diplomatie (Emmanuel Mignot, diplomate qui a été e poste au Mexique, en Allemagne, à l'OTAN)

IM : Le recours au secret est un avantage pour un diplomate dans plusieurs dimensions de sa mission. En négociation, il lui permet de ne pas dévoiler son jeu et le met à l'abri des pressions. Mais aujourd'hui, après la publication de plusieurs de télégrammes diplomatiques par Wikileaks, sous la pression des médias, de la société civile et des responsables politiques favorables à la transparence, le contexte est différent. Face à la floraison des théories complotistes sur les réseaux sociaux, une transparence complète ne serait-elle pas un progrès ? Il est donc opportun de se demander si le secret est toujours opportun, s'il est encore souhaitable voire même nécessaire à la diplomatie moderne.

D'où vient-on en matière de secret diplomatique ?

La diplomatie a réellement pris son essor en Europe au XVI^e siècle. L'histoire de l'Europe était alors pleine de tractations secrètes qui débouchaient sur la signature de traités. Les négociations portaient sur 4 sujets principaux : la fin des conflits et les cessions de territoire, les alliances, avec ou sans mariage entre familles royales, les accords de protection et les questions religieuses.

Dès cette époque, le recours à une correspondance chiffrée entre le diplomate et ses autorités était fréquent. Mais les objectifs étaient souvent donnés oralement par le souverain.

Si la confidentialité de la correspondance diplomatique permettant l'échange d'instructions et de comptes-rendus est une nécessité, une négociation elle-même peut aussi rester secrète, l'accord auquel elle aboutit in fine restant ou non confidentiel. Exemple : les accords Molotov-Ribbentrop ou "Pacte Hitler-Staline de non-agression avec son protocole secret de partage de l'Europe.

Le secret est-il possible ?

Tout d'abord, la Convention de Vienne de 1961 reconnaît implicitement le secret diplomatique avec l'inviolabilité des communications diplomatiques. La protection du secret est non seulement légale, mais elle est ancienne, universellement reconnue et perdure notamment grâce à la fameuse valise diplomatique.

Aujourd'hui, les technologies modernes permettent le codage instantané de la correspondance diplomatique entre les ambassades et leur capitale.

Mais la recherche d'informations, l'inviolabilité des correspondances et la protection dont bénéficient les diplomates peuvent aussi conduire à des excès. On a vu des ambassadeurs organiser eux-mêmes des réseaux d'espionnage, source d'incidents diplomatiques.

Le secret est-il souhaitable ?

La question est venue des USA en 1918 quand le Pdt Wilson a demandé l'abolition de la diplomatie secrète dans un discours empreint d'idéaux élevés. La diplomatie secrète était accusée de permettre à un nombre restreint de personnes de mener dans l'ombre des tractations destinées à poursuivre

cyniquement des intérêts égoïstes au nom de la raison d'Etat pouvant mener à une situation de guerre, cela au détriment des peuples et de leurs droits et libertés.

C'est ce qui a poussé, beaucoup plus tard, les responsables de Wikileaks à publier sur Internet, en 2010, des milliers de télégrammes et de documents diplomatiques.

Mais l'un des effets peu connus de cette affaire est sans doute la prudence extrême des diplomates dans la rédaction de leur correspondance et une tendance à l'édulcoration des contenus qui s'en est suivie, de peur des fuites. C'est là l'un des risques d'une trop grande transparence. Elle incite à ne plus écrire ou à multiplier les canaux informels.

Le secret est-il nécessaire ?

Dans leur rôle d'informateurs de leurs gouvernements, les diplomates se voient aujourd'hui concurrencés par les médias, qui véhiculent désormais une information immédiate et mondialisée.

Mais le diplomate conserve un rôle de synthèse et d'analyse de l'information, en fonction de son expertise du terrain. C'est donc une information différente de celle des médias qu'il envoie à sa capitale.

En observant les évolutions du monde contemporain, on peut se demander si le secret n'est pas parfois néfaste. La transparence complète dans les négociations ne pourrait-elle pas constituer un antidote au complotisme et au conspirationnisme ? On voit bien que les délibérations des sommets du G7 ou du G20 donnent lieu à de vastes mouvements de protestations organisés et parfois les manifestants investiraient les salles de négociation s'ils n'étaient pas empêchés.

Mais ce genre de comportement montre les pressions que peuvent subir les négociateurs. Il faut être réaliste. C'est à l'écart du grand public que s'échangent patiemment des concessions. C'est à l'écart que l'on peut espérer qu'un adversaire reconnaisse vos arguments, alors que placé dans la lumière, il refusera de peur de perdre la face.

Le secret du diplomate

Là, on touche à la dimension humaine du diplomate et à ses qualités psychologiques.

Pour un diplomate, il est tout aussi utile de connaître les intentions énoncées par un négociateur que de l'observer pour comprendre ses idées, ses valeurs, ses intentions, son comportement jusque dans les infimes mouvements de son visage pour percer le secret.

Encore n'est-il pas toujours facile de comprendre un habile négociateur par l'observation de ses attitudes et de ses réactions.

Je laisse le dernier mot à Talleyrand qui décrivait ainsi le diplomate : "Il lui faut la faculté de se montrer ouvert en restant impénétrable (...) ; il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve".

26. Dans le secret du Pacha (Cyril de Jaurias, a commandé le Vigilant et le Triomphant)

IM : Passer 70 jours sous l'eau en complète autonomie, disparaître totalement de la surface du globe et ne plus communiquer avec la terre, se tenir prêt à lancer les missiles si le Président de la République en donne l'ordre, c'est ce que vivent les 110 marins de l'équipage d'un SNLE. Comment préparer et conduire une telle mission ? C'est la responsabilité du commandant, mais c'est aussi son secret.

Quand un SNLE quitte la rade de Brest et plonge dans les profondeurs de l'océan, personne ne sait où il va, personne ne sait où il sera demain, dans 10 jours, dans un mois. Personne n'a dit au commandant du sous-marin avant le départ où aller et personne ne saura après le retour par où il est passé, à l'exception de l'amiral lors d'un débriefing personnel et confidentiel.

Dans un monde de l'instantanéité des échanges, le SNLE reste la dernière unité militaire à être complètement coupée du monde et à se déplacer sur des milliers de km pendant de longs mois sans rendre compte à quiconque de sa position ni de ses intentions, en toute impunité.

Vous avez compris que dans une patrouille de SNLE, tout est secret : sa position, mais aussi sa signature acoustique, la forme de son hélice, son immersion maximale, la procédure de décodage de l'ordre de lancement, la conception des têtes nucléaires et bien sûr les objectifs qu'elles visent.

Tous ces secrets ont pour objectif de préserver la crédibilité de notre dissuasion.

Mais dans le même temps, la dissuasion introduit une dialectique des volontés dans laquelle il convient d'allier la part de secret, qui préserve nos intentions et induit un doute de nature à dissuader, avec une part de démonstration, qui assure clairement que nous ne faillirons pas au moment opportun.

Le défi permanent du SNLE est d'éviter d'être détecté, y compris par des alliés et même par nos propres forces. Sous l'eau, dès que la patrouille commence, il n'y a plus d'amis, seulement des importuns. Ainsi, la patrouille peut apparaître comme une fuite permanente ou comme un gigantesque jeu de cache-cache.

Pour faire disparaître ce monstre d'acier de 14000 tonnes abritant une centrale nucléaire tournant 24h/24 et 110 hommes d'équipage, il faut réduire à sa plus simple expression la signature acoustique. Le SNLE est un bijou de technologie qui fait moins de bruit qu'un écoulement d'eau.

Enfin, le sous-marin ne communique jamais vers la terre. Il reçoit des informations utiles à sa patrouille en restant en plongée, mais il n'émet pas. C'est le monde du silence voire une obsession du silence.

Conclusion

A bien y regarder, le secret couvre l'ensemble des activités humaines. Comme annoncé en introduction, l'objectif n'était pas d'aborder le sujet de façon exhaustive.

Nous n'avons pas abordé le secret bancaire, le secret industriel, le secret de fabrication, le secret générateur de la théorie du complot, le secret dans la littérature (L'homme au masque de fer d'A. Dumas, Le nom de la Rose d'Umberto Eco, John Le Carré) ou dans le cinéma (OSS 117, le Bureau des Légendes, les 3 jours du Condor, James Bond) et encore moins le secret de Polichinelle (Mazarine Pingeot).

Mon avis en toute transparence ?